

Bonnevaux, le 11 avril 2014

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2014

Présents : Roseline Boussac, Yves Bové, Frédéric Vidal, Marie-Cécile Chandesris, Frédéric Vidal, Damien Loyal, Eric Dedieu, Victor Matalonga, Bertrand Poincin

Procurations: Pascal Perquis à Roseline Boussac, Sabine Hurel à Frédéric Vidal, Sébastien Hérard à Eric Dedieu

Secrétaire de séance : Victor Matalonga

1. Installation du nouveau conseil

Roseline Boussac, en tant que Maire sortante préside le début de la séance et installe le nouveau conseil. Puis Marie-Cécile Chandesris, doyenne de l'assemblée prend la présidence pour procéder à l'élection du nouveau maire. Victor Matalonga est désigné secrétaire.

« La séance est ouverte sous la présidence de Roseline Boussac, Maire sortante, qui après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et déclare installer :

- Roseline Boussac, Eric Dedieu, Frédéric Vidal, Yves Bové, Sébastien Herard, Marie Cécile Chandesris, Damien Loyal, Bertrand Poincin, Victor Matalonga, Sabine Hurel, Pascal Perquis

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux. »

2. Élection du maire

Roseline Boussac, seule candidate, est élue par 10 voix et un bulletin blanc.

« Marie Cécile Chandesris, doyenne des membres du conseil, prend ensuite la présidence de l'assemblée.

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire Victor Malonga.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L2122-8 et L2122-10 du code général

1

des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet son bulletin de vote écrit sur papier blanc et

fermé au Président.

Premier scrutin :

Bulletins dans l'urne : 11

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 10

Roseline Boussac : 10 voix

Roseline Boussac ayant obtenu 10 voix, est élue Maire. »

3. Fixation du nombre des adjoints

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre des adjoints à un. Il se réserve la possibilité d'éventuellement modifier ce nombre en cours de mandat si le besoin s'en fait sentir.

« En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoint sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints au Maire à UN . »

4. Élection de l'adjoint(e) au maire

Marie-Cécile Chandesris, seule candidate, est élue première adjointe par 8 voix et 3 bulletins blancs.

« - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à un adjoint, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du premier adjoint au scrutin secret.

Premier tour du scrutin :	Bulletins dans l'urne :	11
	Bulletins blancs :	3
	Suffrages exprimés :	8

Marie Cécile Chandesris : 8 voix

Marie Cécile Chandesris ayant obtenu 8 voix est proclamé premier adjoint au Maire.

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions. »

5. Fixations des indemnités du maire et de l'adjointe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités de Madame Le Maire et de la première adjointe au montant maximum autorisé pour les communes de moins de 500 habitants c'est à dire 646 € brut mensuels pour la maire et 251 € brut mensuels pour la première adjointe.

2

« Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Étant entendu que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Maire comme indemnité de fonction, avec effet immédiat et payées mensuellement, 17% du traitement de l'indice brut (1015) de la Fonction Publique.

Vu également l'arrêté municipal pris le même jour, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer aux adjoints au Maire comme indemnité

de fonction, avec effet et payées mensuellement, 6.6% de l'indice brut (1015) de la Fonction Publique, en appliquant le taux maximal de l'indemnité, (40 % de l'indemnité du Maire). »

6. Pouvoir du maire

« Le Conseil Municipal donne tous les pouvoirs au Maire, élu ce jour, d'agir en tant qu'ordonnateur pour toutes les relations avec le comptable de la Commune et de signer en son nom toutes les pièces nécessaires à l'exécution des décisions du Conseil Municipal. »

7. Élections des délégués du conseil au CCAS

Marie-Cécile Chandesris, Bertrand Poincin, Victor Matalonga et Frédéric Vidal sont élus à l'unanimité.

« Le Maire fait connaître au Conseil Municipal son devoir de fixer le nombre des membres de la Commission Communale d'Action Sociale (maximum 8) et ensuite d'élire ses membres parmi le conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre des membres à : huit (quatre du Conseil Municipal)

Sont élus pour siéger au CCAS :

Marie Cécile Chandesris :	11 voix,
Bertrand Poincin :	11 voix,
Frédéric Vidal :	11 voix,
Victor Malonga :	11 voix. »

8. Commission Appel d'Offres

Frédéric Vidal, Yves Bové, Eric Dedieu et Damien Loyal sont désignés par le conseil pour siéger .

« Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne Eric Dedieu, Yves Bové, Damien Loyal et Frédéric Vidal comme membres siégeant dans la Commission d'appel d'offres. »

9. Élection des délégués du conseil au SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples) des Hautes Cévennes

Éric Dedieu et Damien Loyal sont élus délégués à l'unanimité.

3

Yves Bové et Sébastien Hérard sont élus suppléants à l'unanimité.

« Le Maire invite le Conseil Municipal à élire au scrutin secret les délégués communaux titulaires et suppléants pour siéger au SIVOM des Hautes Cévennes.

Sont élus comme délégués titulaires : Eric Dedieu : 11 voix,
Damien Loyal : 11 voix.

Sont élus comme délégués suppléants : Yves Bové : 11 voix,
Sébastien Hérard : 11 voix. »

10. Élection des délégués du conseil au SMDE 30 (Syndicat Mixte Départemental d'électricité du Gard)

Cet organisme chargé de l'électrification fonctionne désormais à l'échelle départementale, les délégués municipaux auront pour unique tâche de se rendre à une réunion pour élire les délégués départementaux.

Yves Bové et Roseline Boussac sont élus délégués à l'unanimité.

Bertrand Poincin et Victor Matalonga sont élus suppléants à l'unanimité.

« Le Conseil Municipal désigne Yves Bové et Roseline Boussac comme délégués titulaires de la Commune de Bonnevaux au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard.

Le Conseil Municipal désigne Bertrand Poincin et Victor Malonga comme délégués suppléants de la Commune de Bonnevaux au sein du du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard. »

11. Élection des délégués au SIVOM des Vallées Orientales du Mont Lozère

Yves Bové et Roseline Boussac sont élus délégués à l'unanimité.

Marie-Cécile Chandesris et Frédéric Vidal sont élus suppléants à l'unanimité.

« Le Maire invite le Conseil Municipal à élire au scrutin secret les délégués communaux titulaires et suppléants pour siéger au SIVOM de la Charte des Vallées Orientales du Mont Lozère :

Sont élus comme délégués titulaires :

Roseline Boussac : 11 voix,

Bové Yves : 11 voix.

Sont élus comme délégués suppléants :

Marie Cécile Chandesris : 11 voix,

Frédéric Vidal: 11 voix. »

12. Désignation des délégués au SMD Gard (Syndicat Mixte Départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard)

Damien Loyal est désigné délégué par le conseil.

Sébastien Hérard est désigné suppléant par le conseil.

« Le Conseil Municipal désigne Damien Loyal comme délégué titulaire de la Commune de Bonnevaux au sein du Comité Syndical Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des

4

cours d'eau et milieux aquatiques du Gard.

Le Conseil Municipal désigne Sébastien Hérard comme délégué suppléant de la Commune de Bonnevaux au sein du Comité Syndical Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard. »

13. Désignation des délégués du conseil à la Communauté de communes

Les désignations se font selon l'ordre du tableau. Roseline Boussac et Marie-Cécile Chandesris, respectivement première et deuxième acceptent la charge et sont donc désignées déléguées.

14. Désignation du correspondant défense

Éric Dedieu est désigné correspondant défense par le conseil.

« Le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un correspondant défenses, dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation de nos concitoyens aux questions de défense :

Est désigné correspondant de défense : Eric Dedieu. »

15. Désignation du délégué au CNAS (Comité National d'Action Social)

Marie-Cécile Chandesris est désignée par le conseil.

« Le Conseil Municipal décide de désigner Marie Cécile Chandesris, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS. »

16. Commissions

Pour éviter tout débordement, le conseil décide que les réunions des commissions ne seront pas publiques. Néanmoins les commissions restent ouvertes à toute personne habitant la commune et non élue qui en fait la demande par écrit à la mairie.

Le conseil décide de créer les commissions suivantes :

- Finances
- Travaux
- Agriculture, artisanat et développement économique
- PLU
- Culture et communication

17. Désignation des membres et délégués des différentes commissions

Les délégués sont les membres chargés d'animer les commissions.

Le conseil désigne les délégués et membres suivants :

Commission finances : Roseline Boussac (déléguée), Frédéric Vidal, Marie-Cécile, Sabine Hurel
5
Chandesris, Victor Matalonga, Yves Bové

Commission agriculture : artisanat et développement économique : Frédéric Vidal (délégué), Yves Bové, Bertrand Poincin, Damien Loyal, Sébastien Hérard

Commission Travaux : Eric Dedieu (délégué), Yves Bové, Victor Matalonga, Damien Loyal, Sabine Hurel.

Commission PLU : Victor Matalonga (délégué), Damien Loyal, Bertrand Poincin, Yves Bové, Marie-Cécile Chandesris, Frédéric Vidal.

Commission culture et communication : Marie-Cécile Chandesris (déléguée), Bertrand Poincin, Frédéric Vidal, Damien Loyal, Yves Bové, Sabine Hurel.